

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 133 (2012)
Heft: 3

Rubrik: La vie des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VALAIS

Inspectorat des ruchers

Le canton du Valais reste zone protégée contre le **feu bactérien en 2012**. Il est ainsi interdit d'amener en Valais des ruches provenant d'autres cantons sans avoir le préavis des autorités compétentes.

En plus de cela: à l'intérieur du canton, suite aux foyers découverts en 2010 et 2011, **deux zones de 3 km** de rayon ont été établies d'entente avec le service cantonal de l'arboriculture de Châteauneuf/Conthey.

Soit:

- Dans le Bas-Valais : Veysonnaz, Nendaz, Salin et Sion
- Dans le Haut-Valais : Loëche, Agarn et Guttet.

Les directives pour ces zones sont les suivantes.

Interdiction de déplacer vos abeilles entre le 1^{er} avril et le 15 août.

Sont exclues de ces mesures:

- a) Les abeilles (colonies, essaims, nucléus, ruchettes de fécondation) qui sont enfermées au moins pendant 2 jours avant le déplacement
- b) Les abeilles transportées à des altitudes supérieures à 1500 m
- c) Les reines

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès des inspecteurs cantonaux des ruchers.

Pour le Bas-Valais:
Jean-Paul Viredaz, 079 454 33 43

Pour le Haut-Valais:
Franz-Joseph Salzmann, 079 319 82 64

Rappel de l'article 19a de l'Ordonnance fédérale entré en vigueur.

Avant de déplacer des abeilles de son cercle à un autre cercle d'inspection

L'apiculteur est tenu d'annoncer ce déplacement aux inspecteurs de ruchers de l'ancien et du nouvel emplacement.

Inspectorat des ruchers

VAUD

Inspectorat des ruchers

Dans le périmètre du canton de Vaud, il est interdit de déplacer des ruches entre le **9 avril et le 18 mai**, en raison du risque du feu bactérien.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'inspecteur cantonal.

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. -.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch